



# DÉCRYPTAGE

employeurs publics

## FLASH INFO



## Appel à versements des cotisations 2022

Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires pour procéder au paiement de vos cotisations 2022 normales ou rétroactives.

### 1. Références de virement

Pour une prise en compte rapide et sécurisée de vos virements, **vous devez renseigner la référence de virement, accessible dans PEP's pour chaque fonds concerné**, dans la zone "libellé" de votre virement en veillant à utiliser celle correspondant à l'échéance concernée par le virement et à la nature des cotisations versées (normales ou rétroactives).

#### Précision sur les cotisations rétroactives :

- **Les cotisations rétroactives ne concernent que la CNRACL.** Elles sont dues au titre des validations de périodes et/ou des régularisations de cotisations de périodes de stage et de titulaire suite à l'émission d'une facture CNRACL.
- Les références de virement à utiliser pour le versement de cette nature de cotisations sont également disponibles sur votre plateforme PEP's.

### 2. Périodicité & dates d'exigibilité

Nous vous rappelons que les dates d'exigibilité sont fonction de la périodicité de versement **et que leur non-respect entraîne l'application de majoration de retard.**

Où trouver vos références de virement des cotisations 2022, votre périodicité de versement et vos dates d'exigibilité ?

#### Connectez-vous à la plateforme Employeurs Publics, PEP's :

- cliquez sur la thématique " Cotisations ", Service " Cotisations "
- sélectionnez le fonds concerné

cliquez ensuite dans le menu de gauche sur

Références bancaires

Vous y trouverez :

- les coordonnées bancaires du fonds destinataire des versements,
- **la périodicité de versement des cotisations**, à prendre en compte quel que soit votre mode déclaratif (déclaration annuelle de données sociales ou déclaration de cotisation sociale nominative mensuelle)
- **les références de virement à utiliser pour chaque échéance**,
- **la date d'exigibilité de chaque échéance**,

la possibilité d'obtenir un justificatif de versement de cotisations.

**IMPORTANT**

Les employeurs relevant de l'Ircantec et du RAFP ayant reçu un flash information " Appel à versement – périodicité annuelle " au titre de l'exercice 2021, sont priés d'être vigilants.

**Le présent appel à versements concerne les modalités de versement des cotisations de 2022.**

[Je me connecte à PEP's](#)